



**HAL**  
open science

# Incarner plutôt que démontrer ? Proposition d'évaluation de la scientificité des films réalisés par les chercheurs en SHS

Marie Chenet

## ► To cite this version:

Marie Chenet. Incarner plutôt que démontrer ? Proposition d'évaluation de la scientificité des films réalisés par les chercheurs en SHS. Entre méthodologies audio-visuelles et création filmique : postures et apports transdisciplinaires en SHS, Nov 2020, Rennes, France. hal-03922229

**HAL Id: hal-03922229**

**<https://hal.science/hal-03922229>**

Submitted on 4 Jan 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

COLLOQUE – 26/27 NOVEMBRE 2020 - RENNES

## ENTRE MÉTHODOLOGIES AUDIO-VISUELLES ET CRÉATION FILMIQUE : POSTURES ET APPORTS TRANSDISCIPLINAIRES EN SHS

**Autrice : Marie Chenet**

**Titre : Incarner plutôt que démontrer ?**

**Proposition d'évaluation de la scientificité des films réalisés par les chercheurs en SHS**

Je suis enseignante-chercheuse en géographie et ai réalisé depuis onze ans huit films documentaires de durées variées portant tous sur des sujets géographiques. À travers la réalisation de ces films, j'ai pour ambition de produire des œuvres inédites, affichant une démarche d'auteur, pour incarner et documenter des processus territoriaux (Chenet, 2019, 2020). Mais depuis le début de mon activité filmique, un questionnement me taraude : les films que je réalise sont-ils des films scientifiques ? Qu'est-ce qu'un film scientifique ? Ce questionnement a pour origine une discussion personnelle que j'avais eu avec une responsable du CNRS-Images. Je réalisais alors un film avec mon collègue Florian Geyer dans le cadre du programme de recherche CASAVA (Compréhension et Analyse des Scénarios, Aléas, et risques Volcaniques aux Antilles) financé par l'Agence Nationale de la Recherche. Le CNRS-Images avait accepté de co-produire le film et de financer une partie de la réalisation. Au cours du montage du film, étape empreinte d'essais et de tâtonnements, le CNRS-Images décida de se retirer de la production en m'avançant plusieurs raisons dont l'une était « vous ne faites pas des films scientifiques ». Je fus alors bien en peine de définir ce qu'était un film scientifique. Depuis, la question est revenue régulièrement, notamment à chaque fois qu'il s'agit de remplir les documents officiels de l'HCERES, du CNU et autres instances d'évaluation. Au gré des demandes, j'ai fait apparaître mes films dans les cases « autre production scientifique », « valorisation et vulgarisation de la recherche », « autres produits propres à une discipline », « autres ». Ces terminologies montrent bien la difficulté de considérer des films documentaires comme des productions scientifiques à part entière. Je propose donc ici d'établir une méthode d'évaluation des films pour déterminer leur degré de scientificité et ainsi aider les évaluateurs de la recherche à appréhender plus facilement les films produits par les chercheurs en sciences humaines et sociales.

Pour aboutir à l'élaboration d'une grille d'évaluation de scientificité des films produits par les chercheurs, il faut d'abord définir des critères de scientificité. Je me suis fondée pour cela sur la définition du terme « scientifique » telles qu'elle apparaît sous l'onglet « Lexicographie » du portail lexical du CNRTL (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales créé par le CNRS)<sup>1</sup>. J'ai ainsi relevé trois caractéristiques qui définissent ce qui est scientifique : est scientifique « 1. ce qui a rapport à la science », « 2. ce qui est caractéristique de la science » et « 3. ce qui appartient à un scientifique ». Heureusement pour notre tentative d'évaluation de scientificité, cette définition est précisée par quelques approfondissements. Ainsi, ce qui a rapport à la science « en parlant de réalisations d'ordre matériel », est ce « qui porte sur un sujet relevant de la/d'une science et est le résultat d'une activité menée dans ce domaine ». Je comprends donc ici que tout film qui traite d'un sujet relevant des sciences humaines ou qui est le résultat d'une activité de recherche menée

---

1 Lien d'accès à la lexicographie du terme « scientifique » : <https://www.cnrtl.fr/definition/scientifique>

dans le domaine des sciences humaines peut être considéré comme film scientifique. La définition précise en outre que ce qui a rapport à la science est également ce « qui utilise à des fins propres les méthodes et les acquis de la science ». Un film scientifique devrait donc s'appuyer sur des savoirs validés par la science (c'est-à-dire, je suppose, issus d'articles scientifiques évalués par des pairs) ou sur des méthodes scientifiques. Il s'agira donc là d'évaluer pour chaque disciplines des sciences humaines et sociales quelles sont les méthodes reconnues. Un autre paragraphe ajoute qu'a rapport à la science ce « qui a pour centre d'intérêt la science et ce qui en relève. *Chronique, vulgarisation scientifique; journaliste, vulgarisateur scientifique; roman scientifique* ». Il me semble que l'enjeu ici est d'évaluer si on évoque explicitement dans le film une activité scientifique ou si on voit la science en train de se faire. La deuxième assertion « ce qui est caractéristique de la science » est elle aussi assortie de précisions. Elle désigne ce « qui obéit, qui est conforme aux exigences de la science » par opposition à l'empirisme. Si l'on se réfère à la définition de l'empirisme toujours au sein du même portail, on en déduit que les exigences de la science nécessitent de ne pas s'appuyer sur l'expérience concrète mais sur des observations particulières ordonnées de manière générale et logique. Un film, pour être scientifique, ne devrait donc pas présenter des faits bruts, mais les présenter de manière ordonnée. Le portail ajoute que ce qui est caractéristique de la science est ce qui est « rigoureux et méthodique ». Un film qui ne serait mené avec rigueur et précision ne pourrait donc pas relever du genre scientifique. Sur le troisième aspect « ce qui appartient à un scientifique », le portail est beaucoup moins disert puisqu'il n'apporte aucune précision. L'enjeu est pourtant de taille, car il pose la question de l'appartenance d'un film réalisé par un chercheur. En France, les règles de création des chercheurs ont pris place dans le Code de la propriété intellectuelle. La loi du 1<sup>er</sup> août 2006 affirme que les agents de la fonction publique, et en particulier les chercheurs, ont une propriété pleine et entière sur leur productions (Cornu, 2010). Mais les dispositions réglementaires ont évolué suite à la loi de programmation de la recherche de 2013 et à la loi Pacte de 2019. En cas d'exploitation commerciale d'une production scientifique, une convention entre les partenaires de la recherche doit être établie afin de déterminer « l'organisation de la copropriété, notamment la répartition des droits » (Robin, 2020). La propriété d'un film réalisé par un scientifique peut donc être partagé avec l'institution qui l'emploie dès lors que la projection du film génère des revenus. Dans tous les cas, un film réalisé par un chercheur appartient au chercheur, il peut donc être qualifié de scientifique.

En prenant acte des différentes assertions que recouvre le terme « scientifique » selon le portail du CNRTL, il est possible de construire une grille d'analyse qui établisse le degré de scientificité d'un film réalisé par un chercheur en sciences humaines (doc. 1). Chaque paramètre est évalué par une note, dont la somme aboutit au calcul du *Film Scientificity Index* (FSI). Pour un film réalisé par un chercheur, le score minimal est de 1, le score maximal est de 12. On peut donc établir une typologie des films réalisés par les chercheurs en SHS :

- film dont le FSI est égale ou supérieur à 9 = film indiscutablement scientifique
- film dont le FSI est compris entre 5 et 8 = film plutôt scientifique
- film dont le FSI est égale ou inférieur à 4 = film pas vraiment scientifique

Paramètres	Score
<b>1. Qui a rapport à la science</b>	
Qui porte sur un sujet relevant de la/d'une science et est le résultat d'une activité menée dans ce domaine	- le film ne traite pas d'un sujet relevant des SHS = 0 - le film porte sur un sujet relevant des SHS = 1, - le film a été réalisé dans le cadre d'un programme de recherche = + 1

Qui utilise à des fins propres les méthodes et les acquis de la science	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le film ne mobilise pas de méthodes relevant des SHS et ne cite pas de travaux scientifiques = 0</li> <li>- le film mobilise 1 à 5 méthodes relevant des SHS = 1</li> <li>- le film mobilise 5 à 9 méthodes relevant des SHS = 2</li> <li>- le film mobilise plus de 10 méthodes relevant des SHS = 3</li> <li>- le film cite des travaux d'un scientifique = + 1</li> </ul>
Qui a pour centre d'intérêt la science et ce qui en relève	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le film évoque explicitement une activité de SHS = 1</li> <li>- le film montre des chercheurs de SHS en train de chercher = 1</li> <li>- le film n'évoque pas explicitement une activité de SHS ou ne montre pas des chercheurs de SHS = 0</li> </ul>
<b>2. Qui est caractéristique de la science</b>	
Qui obéit, qui est conforme aux exigences de la science	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le film s'appuie sur une expérience concrète (= empirisme) = 0</li> <li>- le film expose des observations particulières ordonnées de manière générale et logique = 1</li> </ul>
Qui est rigoureux, méthodique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le film n'est pas mené avec rigueur et précision = 0</li> <li>- le film est mené avec rigueur et précision = 1</li> </ul>
<b>3. Qui appartient à un scientifique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le film appartient à un chercheur en SHS = 1</li> <li>- le film appartient à un chercheur et à son institution = 2,</li> <li>- le film n'appartient ni à un chercheur, ni à son institution = 0</li> </ul>
<b>FSI (<i>Film scientificity index</i>)</b>	1 à 12

**Document 1. Grille d'évaluation du degré de scientificité d'un film réalisé par un chercheur de sciences humaines et sociales.**

Lors de ma présentation orale, je testerai cette grille à partir de la projection de mon dernier court-métrage *Radioscopie d'un paysage fonctionnel*. Ce film, réalisé en 2020 et d'une durée de 4 mn 28, porte sur les caractéristiques d'un paysage de zone commerciale. Son sujet est pleinement géographique, discipline qui relève entre autres du champ des sciences humaines et sociales. Pour évaluer le nombre de méthodes mobilisées qui ont pu servir à l'élaboration du film, je me fonderai sur les méthodes recensées dans *l'International Encyclopedia of Human Geography* (Kitchin et Thrift, 2009) dont la classification « Methods » fournit 123 notices. J'appliquerai également cette grille à l'ensemble de mes films afin de déterminer si je suis un géographe qui réalise des films scientifiques et mettre enfin un terme à mes questionnements personnels.

Au-delà de ces considérations très auto-centrées, il me semble que l'application généralisée du FSI à toutes les productions audio-visuelles voire créatives réalisées par les chercheurs en SHS répondraient à des préoccupations générales de la recherche française. Le calcul du FSI pourrait

permettre d'insérer de nouvelles cases dans les documents visant à l'évaluation objective de la recherche et fournirait une nouvelle donnée quantitative qui pourrait être intégrée dans les classements internationaux d'excellence. Il pourrait également répondre aux craintes de certains chercheurs aspirants à la création qui se demande si réaliser des films en SHS conduit à évoluer dans une certaine marginalité de l'activité scientifique.

## Références

- Chenet M., 2020, « Filmer le travail : apports d'une pratique de cinéma documentaire en géographie », *Images du travail Travail des images* [En ligne], Dossier, n°8. Filmer, travailler, chercher, Images du travail, Travail des images, mis à jour le : 08/01/2020, URL : <https://imagesdutravail.edel.univ-poitiers.fr:443/imagesdutravail/index.php?id=2615>.
- Chenet M., 2019, « Pour une géographie incarnée et singulière. De la pratique du cinéma documentaire en géographie », *Revue française des méthodes visuelles* [En ligne], 3 | 2019, mis en ligne le 5 juillet 2019, consulté le 17/07/2019. URL : <https://rfmv.fr>
- Cornu M., 2010, « Création scientifique et statut d'auteur », *Hermès, La Revue*, C.N.R.S. Éditions, 2(57), pp. 85-93.
- Kitchin R., Thrift N., 2009, *International Encyclopedia of Human Geography*, Elsevier, 8250 p.
- Robin A., 2020, « Valorisation de la recherche scientifique, propriété intellectuelle, innovation », *Cahiers Droit, Sciences & Technologies*, 11, pp. 235-241.